



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL COMMISSION DES ARBITRES – S/Commission « Lois du jeu »

PV N°02 du 19 octobre 2024
Réunion électronique

Président : M. Renaud PALMER

Membres participants : MM. David DOMINGUEZ CONDE – Jacques FECIL – Marine THILLIEZ –
Frédéric MARTIN

oO*****Oo

La décision ci-après est susceptible de recours devant la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage, dans un délai de 07 jours, à compter du lendemain de la notification sur le site internet, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

DOSSIERS EXAMINES

Match N° 28838696
Seniors Départemental 3 du 06 octobre 2024
SC QUITTEBEUF – FC SEINE EURE 2

Réserve technique déposée par le FC SEINE EURE 2.

Prenant connaissance de la réserve déposée concernant deux décisions de l'arbitre de la rencontre reçue par l'adresse officielle du FC SEINE EURE.

- Jugeant en 1^{ère} instance
- Après examen des éléments du dossier et notamment les rapports de l'arbitre et de l'observateur présent sur la rencontre
- La commission, après en avoir délibéré, décide :
- Que les faits reprochés par le FC SEINE EURE sont des réserves concernant des faits de jeux.

- Que l'arbitre a fait, en la circonstance, une juste application des lois du jeu.

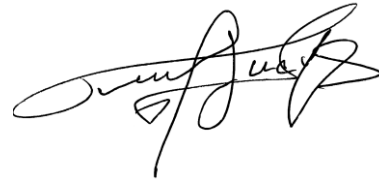
Pour ce motif,

- **Rejette la réserve technique déposée.**
- **De transmettre le dossier à la Commission Départementale des Compétitions Libres - section Seniors pour suite à donner en ce qui la concerne.**

Le Président de S/Commission,
Renaud PALMER



Le Secrétaire de séance,
Jacques FECIL



| | | | | | | | |
|---------------|---------------|-------------------------------------|---|--------------|-------------|--------------|--|
| Club : | 580532 | F. C. SEINE-EURE | | | | | |
| Dossier : | 22222952 | du 08/10/2024 | Seniors Departemental 3/ Unique | Groupe B | 28838696 | 06/10/2024 | |
| Personne : | | | SCLDJ - CDA- S/S COMMISSION LOIS DU JEU | | | | |
| Motif : | RES | Droits de réserve ou de réclamation | | Date d'effet | Date de fin | Fin récidive | |
| Décision : | FDOS | Frais de dossier | | 19/10/2024 | 19/10/2024 | | |